

Les soins obligés en addictologie : quelles questions ? Quelles pratiques ?

Animateur: Patrick VETEAU, administrateur de la Fédération Addiction, psychologue clinicien et directeur de l'« Accueil Temporaire pour la Réinsertion » (ATRE), Lille.

Les personnes présentant des conduites addictives problématiques sont confrontées à des enjeux situés à l'intersection du soin et de la sanction.

Bien qu'amenés à coopérer dans le cadre des soins obligés, les professionnels de la santé et ceux de la justice s'inscrivent dans des logiques d'interventions différentes. Leurs objectifs, leurs pratiques, leurs contraintes et obligations respectifs peuvent paraître éloignés voire contradictoires. Ces éléments constituent souvent un frein à une collaboration optimale pourtant essentielle pour accompagner les personnes placées sous main de justice.

A l'heure où le dispositif judiciaire évolue (mise en place de la « contrainte pénale », extension de l'injonction thérapeutique, instauration d'une interface par le médecin-relais, «stages de sensibilisation aux dangers de l'usage de produits stupéfiants»), il semble opportun de tenter de définir les cadres d'intervention des uns et des autres et pourquoi pas, d'en organiser un commun.

Comment faire coïncider la logique judiciaire dont la mission est de protéger la société, garantir le vivre-ensemble, lutter contre la récidive, avec la logique soignante basée sur le volontariat, l'adaptation au rythme de l'usager ?

Comment saisir l'opportunité de la « rencontre obligée » pour permettre à l'usager de s'approprier la démarche, de trouver un intérêt à l'écoute et à l'accompagnement qui lui sont proposés et ce faisant, de dépasser la pression de la contrainte ?

Comment les professionnels du secteur médico-social et sanitaire travaillent-ils la réalité du soin sous contrainte ?

Comment ceux de la justice peuvent-ils articuler, sanction, soin et insertion ?

Quelles en sont les conséquences et les modifications sur les accompagnements et les prises en charge ?

Afin de répondre à ces questions, cette formation s'appuie sur le travail de professionnels du soin et de leurs partenaires de la « justice » et sur l'intervention de cliniciens dont les pratiques interrogent et dépassent ces paradoxes du soin obligé.

1er jour

9h - 9h25

Accueil des participants

14h - 16h00

Les mesures de soins obligés : le point de vue de la Justice

Emmanuelle ACCART, conseillère d'insertion et de probation, Lille.

9h30 - 10h30

Présentation et attentes des participants

Introduction

Patrick VETEAU, psychologue clinicien, directeur de l'ATRE, Lille.

16h-17h30 :

Echanges et débat

10h30- 12h30

Le cadre réglementaire : lois, règles et procédures, les différentes mesures judiciaires, leur application, leur évolution.

Joëlle SPAGNOL, Juge de l'application des peines, TGI de Lille.

2ème jour

9h30 - 12h30

Acteurs de la santé et de la justice : quelles modalités de coopération ?

Jérémy CONTAT, psychologue, CSAPA Essonne-Accueil, Evry.

14h - 17h

Les consultations jeunes consommateurs et autres lieux d'accueil : une alternative à la répression de l'usage ? une possibilité de rencontre ?

Florence SOULE, psychologue, Addiction Méditerranée, Marseille.

17h-17h30

Bilan, perspectives, évaluation.

Méthodes/Objectifs

Faciliter la coopération des acteurs de la Justice et du soin dans le cadre des soins obligés, en s'appuyant sur des apports théoriques et pratiques.

Tarifs

Par personne

Adhérent Personne Physique (année en cours) :	170 €
Personnel de Structure Adhérente (année en cours) :	210 €
Non-Adhérent :	290 €
Formation Continue :	330 €

Profil des participants

Professionnels des secteurs social, médico-social, sanitaire, de la ville, professionnels de la Justice.

Cette formation est limitée à 20 participants

Lieu

Siège de la Fédération Addiction

Hôpital mère enfant de l'Est Parisien

9, rue des Bluets

75011 PARIS

(Métros : Ligne 3 Rue Saint Maur – Ligne 2 Ménilmontant)